

# **UNDT/2014/052, Jaffa**

## **Décisions du TANU ou du TCNU**

Obligation de signaler la réception des trop-payés - le demandeur a échoué dans son devoir de sensibiliser l'organisation aux trop-payés qui lui ont été faites, comme prévu à la section 2.4 de ST / AI / 2009/1. Les libellés de ST / AI / 2009/1 créent une obligation pour les membres du personnel non seulement de signaler la réception des trop-payés mais aussi de prendre des mesures pour assurer leur rétablissement. En d'autres termes, cela interdit nécessairement la prévention non autorisée de ladite reprise. Proportionnalité des sanctions disciplinaires - Compte tenu de tous les facteurs atténuants, la sanction de licenciement imposée par l'intimé n'était pas proportionnée à l'inconduite prouvée contre le demandeur.

## **Décision Contestée ou Jugement Attaqué**

Le requérant a contesté la décision de lui imposer la mesure disciplinaire de la séparation du service.

## **Principe(s) Juridique(s)**

N / A

## **Résultat**

Jugement rendu en faveur du requérant en intégralité ou en partie

## **Texte Supplémentaire du Résultat**

Le Tribunal a radié la sanction de la résiliation imposée au demandeur et l'a remplacée par la sanction de la rétrogradation avec un report pour une période

spécifique d'admissibilité à l'examen de la promotion. Si le Secrétaire général décidait de ne pas exercer l'obligation de rétablir le demandeur avec une rétrogradation comme ordonné, il doit dans l'indemnisation de rémunération alternative au demandeur à la somme de deux ans de salaire de base net au taux du salaire FS4 en vigueur la date du jugement.

## Applicants/Appellants

Jaffa

## Entité

MNUSS

## Numéros d'Affaires

UNDT/NBI/2013/7

## Tribunal

TCNU

## Lieu du Greffe

Nairobi

## Date of Judgement

19 Mai 2014

## Duty Judge

Juge Izuako

## Language of Judgment

Anglais

## Type de Décision

Jugement

## Catégories/Sous-catégories

Questions disciplinaires / fautes professionnelles  
Mesure ou sanction disciplinaire

## Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/2009/1

Règlement du personnel

- Article 1.2(b)
- Article 1.2(g)

## Jugements Connexes

UNDT/2011/061

2010-UNAT-084